



Compte rendu de la séance Conseil municipal du 8 décembre 2017

Etaient présents : M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN - Mme Stéphanie PACCHIOLI – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY - M. Alain ROTH – M. Frédéric MAURICE – M. Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Christelle VAUCLAIR – Mme Liliane HOUG

Avaient demandé à excuser leur absence : Mr Francis USARBARRENA qui donne procuration à M. Michel LAURENT – M. Yves BOITEUX qui donne procuration à M. Rémy NAPPEY – M. Claude BOURIOT qui donne procuration à M. Alain ROTH – Mme Marie-Sophie POFILET qui donne procuration à Mme Stéphanie PACCHIOLI – Mme Christelle CHAVEY qui donne procuration à Mme Delphine PRENEY – Mme Mélanie BRALLA qui donne procuration à Mme Martine LOHSE – Madame Céline POLLIEN-CHANVIN qui donne procuration à M. Pierre SCHIFFMANN – Monsieur Fabrice FRICHET

Etait absente : Mme Lise BIGUENET

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Mr Raymond BOITEUX, conseiller municipal de 1965 à 1977 et adjoint au maire de 1977 à 1995, décédé le 16 novembre 2017.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux de rétablissement à Marie-Sophie POFILET actuellement hospitalisée.

1. Approbation du compte-rendu du 27 octobre 2017

Le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

3. Demandes de subventions au titre de la DETR : accessibilité des bâtiments

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention pour l'aménagement du parking de la gare est abandonnée, car elle doit porter sur l'ensemble des travaux.

Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2018 au titre de dotation d'équipement des territoires ruraux doivent être déposés pour le 29 décembre 2017

Monsieur Michel LAURENT, adjoint responsable de l'urbanisme et des travaux, rappelle l'obligation de rendre les bâtiments communaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un groupement de commandes avait été passé avec la Communauté des Isles du Doubs pour déterminer les travaux à réaliser et un calendrier a été établi pour la période 2016 à 2021

Deux dossiers de demandes de subventions ont déjà été déposés auprès des services de la Préfecture en 2016 pour l'accessibilité de l'école Valérie Perdrizet et en 2017 pour l'accessibilité de l'école Briand.

Les travaux n'ont pas été réalisés et Mr Laurent propose de réaliser l'ensemble de ces prestations en 2018.

Il reste à déposer au titre de l'année 2018 un dossier pour l'accessibilité de différents bâtiments communaux accueillant du public - : 43 350.00 euros HT - 52 020.00 € TTC

Eglise : 1 400.00 euros HT
Mini gymnase : 2 600.00 euros HT
Mairie : 10 100.00 euros HT
Ancien bâtiment CCID : 23 250.00 euros HT
Micro crèche : 6000.00 euros HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme le maintien des dossiers déposés en 2016 et 2017 et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention listé ci-dessus pour l'année 2018 auprès des services de la Préfecture au titre de la DETR et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4. Réorganisation territoriale - Consultation du Conseil municipal pour le choix de l'arrondissement de rattachement

Dans un contexte de réorganisation territoriale, M. le Préfet a fait savoir qu'il souhaitait faire évoluer les limites des arrondissements existants afin de les harmoniser avec la nouvelle carte intercommunale.

Dans cette optique, il a adressé un courrier au Président de la CC2VV afin que ce dernier puisse lui indiquer, après consultation du Conseil Communautaire, le positionnement de sa collectivité quant à son arrondissement de rattachement : Besançon ou Montbéliard.

Lors du Conseil Communautaire du 26 octobre dernier, après discussions, M. le Président a proposé de consulter toutes les communes pour rendre la décision à M. le Préfet. La consultation se déroulera de la manière suivante :

- chaque commune rendra son avis sur la question si possible avant le 15 décembre 2017 ;
- la somme des populations des communes souhaitant un rapprochement vers Montbéliard sera comparée à la somme des populations des communes souhaitant un rapprochement vers Besançon ;
- la plus forte population l'emportera.

Le Conseil municipal formule son choix de rattachement à l'arrondissement de Montbéliard par 12 voix POUR contre 9 voix pour le rattachement à l'arrondissement de Besançon.

5. CC2VV – transfert des zones d’activités – convention de mise à disposition des biens communs et prestations de service pour validation et autorisation à Mr le Maire de la signer

Le Conseil municipal a validé le rapport de la CLECT lors de la séance du 29 septembre qui prévoit le transfert de la zone d’activité à la CC2VV.

A la suite de ce rapport, deux conventions ont été établies :

- une convention formalisant la mise à disposition des biens au profit de la CC2VV
- une convention de prestations de services confiant la gestion administrative et l’entretien des équipements (voirie, éclairage public, espaces verts).à la Commune de l’Isle-sur-le-Doubs. En contrepartie, la Communauté de Communes rembourse la Collectivité du montant estimé par la CLECT

Monsieur le Maire donne lecture de ces deux conventions.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, valide les conventions ci-dessus et autorise Mr le Maire à les signer.

6. Admissions en non valeur - divers débiteurs

Madame le Comptable du Trésor propose d’admettre en non-valeur :

- pour surendettement avec rétablissement personnel judiciaire les titres émis à l’encontre de plusieurs débiteurs pour un montant de 246.40 € concernant des frais de restauration scolaire.
- Pour surendettement et décision d’effacement de dette pour un montant de 1427.98 € concernant les frais de cantine de novembre 2016 à juillet 2017 pour une famille.

Soit un total de 1674.38 euros

Le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte l’extinction de ces créances, les crédits sont inscrits au compte 6542.

7. DM n° 4 au budget communal

Il est proposé d’adopter une décision modificative du budget primitif de la Commune.

Elle prend en compte :

en fonctionnement un complément de 1250.00 € en complément pour les frais d’insertion pour la révision du PLU

un transfert de crédit entre les comptes 6541 et 6542 à hauteur de 1000.00 euros pour permettre les admissions en non-valeur évoquées au point 5

Ces dépenses sont compensées par les recettes supplémentaires des ventes de bois.

en investissement

Une commande a été passée à l’entreprise CETEC ingénierie pour un diagnostic de la structure du bâtiment Laville pour 3000.00 euros qui n’a pas été budgétisée.

L’achat d’un réfrigérateur pour la bibliothèque pour 100.00 euros

Ces dépenses seront compensées par une réduction du programme 579 « réfection voirie suite à sinistre » qui n'a pas été lancé pour 3100.00 euros.

DM n° 4 - CM du 8/12/2017

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
11	6231 - Annonces et insertions (révision PLU)	1 250.00 €	7022	vente de bois	1 250.00 €
6541	Créances admises en non valeur	-1 000.00 €			
6542	créances éteintes	1 000.00 €			
Total		1 250.00 €	Total		1 250.00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
20	2031/566 - frais d'études atelier Laville	3000.00	2151/21/579	Réfection voirie suite à sinistre	-3 100.00 €
21	2188/584 autres - achat d'un réfrigérateur	100.00 €			
Total		3 100.00 €	Total		-3 100.00 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 230 994.24 euros.
Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 1 897 070.00 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 4.

8. Tarifs 2018

Sur proposition de la commission de finances réunie le 22 novembre dernier, le conseil municipal, par 20 voix POUR et une voix CONTRE (Christopher BOREANIZ) adopte les tarifs municipaux pour l'année 2018.

9. URBANISME : révision du PLU – autorisation à Mr le Maire de lancer une consultation pour recruter un cabinet d'urbanisme

Monsieur Michel LAURENT, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la Ville de l'Isle sur le Doubs est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé en octobre 2005, révisé et modifié en décembre 2009, pour l'aménagement d'un système de traitement des eaux usées de la ville, ainsi que pour des actualisations et adaptations réglementaires diverses.

Une modification est actuellement en cours pour l'ouverture de l'urbanisation de la zone AU2, en extension de la zone commerciale « FOCH » actuelle.

Une révision doit être lancée afin de le mettre en compatibilité avec le SCOT du Doubs Central approuvé le 12 décembre 2016, notamment sur la surface de consommation foncière qui est de 12 hectares pour la période 2017-2032 alors que le PLU comptabilise actuellement 26 ha en AU2 et 38.8 ha en AU1. Cette mise en compatibilité doit intervenir dans un délai de 3 ans après l'approbation du SCOT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour recruter un cabinet d'urbanisme qui sera chargé de cette étude.

10. PERSONNEL : création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 5 janvier 2018

Un jeune l'islois a été recruté en janvier 2015 pour effectuer un contrat d'avenir d'une durée de trois ans dans les services techniques. Cette personne a été formée à différentes tâches et donne actuellement entière satisfaction dans l'accomplissement de sa mission.

Monsieur le Maire propose de pérenniser ce poste en créant un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 5 janvier 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 5 janvier 2018.

11. PERSONNEL : création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er janvier 2018

Suite à un départ en retraite d'un agent à temps non complet affecté à l'Ecole Briand en juin 2015, une personne titulaire du CAP petite enfance a été recrutée sous contrat aidé à temps complet pour une durée de deux ans.

Ce type de contrat devait être renouvelé à la rentrée de septembre 2017. Suite à la suppression des contrats aidés depuis août 2017, une dérogation a été demandée à Monsieur le Préfet mais n'a pas abouti.

Après rencontre avec les directrices des deux écoles maternelles et prise en compte des effectifs et de la configuration des locaux, il est proposé de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principale de deuxième classe à temps non complet à raison de 24 h 30 par semaine et de l'affecter à l'Ecole Briand.

Ce temps de travail correspond à la partie du salaire restant à charge à la collectivité après déduction de l'aide de l'Etat dans le cadre des contrats aidés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'agent territorial des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24 h 30 par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2018.

12. PERSONNEL : diminution de l'horaire hebdomadaire de l'adjoint technique affecté à la restauration scolaire des enfants de maternelle et à l'animation

L'agent affecté au poste d'entretien à la restauration scolaire des enfants de maternelle et à l'animation travaille à raison de 24 heures par semaine annualisées depuis le 1^{er} mai 2016.

L'agent travaille à raison de 22.25 heures par semaine en période scolaire, soit 36 semaines et à raison de 45 heures pendant les vacances scolaires à raison de sept semaines.

Pour des raisons personnelles, l'agent demande une réduction de son temps de travail pour le ramener à 22 heures par semaine annualisées au lieu de 24 heures. La réduction portera sur deux semaines de travail pendant les vacances scolaires (vacances de Pâques et dernière semaine d'août). Son remplacement sera assuré par un autre agent municipal titulaire du BAFA.

Le comité technique du centre de gestion a émis dans sa séance du 6 novembre 2017 un avis favorable à cette diminution d'horaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réduction du temps de travail de l'adjoint technique affecté à la restauration scolaire des enfants des écoles maternelles et à l'animation qui passera à 22 heures par semaine au lieu de 24, à compter du 1^{er} janvier 2018.

13. AFFAIRES SCOLAIRES : retour à la semaine scolaire de 4 jours - Horaires scolaires applicables à la rentrée 2018-2019

Madame Joëlle PAHIN, adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil municipal des nouvelles mesures gouvernementales pour l'Ecole apportées par le décret 2017-1108 du 7 juin 2017 qui introduit une possibilité de dérogation supplémentaire à l'organisation de la semaine scolaire, à savoir organisation sur quatre journées en respectant les modalités suivantes :

- 6 heures d'enseignement par jour
- 3 heures 30 maximum d'enseignement par demi-journée
- La pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1 heure 30.

La demande de dérogation doit être validée par les Conseils d'école et le Conseil municipal et doit parvenir à l'Inspection d'académie avant le 22 décembre 2017.

Suite à cette nouvelle possibilité d'organisation, un questionnaire a été adressé aux familles, aux enseignants, aux élus, aux animateurs, aux ATSEM et agents assurant l'entretien ménager.

Les personnes questionnées devaient se prononcer sur le maintien de l'organisation actuelle (4.5 jours) ou sur une semaine scolaire de 4 jours.

290 questionnaires ont été distribués, 266 sont revenus. 85 % sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Un conseil d'école extraordinaire réunissant les 4 conseils d'école s'est réuni le 27 novembre et a validé les horaires suivants :

ECOLES	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
ARISTIDE BRIAND	8 h 35 - 11 h 35	11 h 35 - 13 h 25	13h 25 - 16 h 25
VALERIE PERDRIZET	8 h 25 - 11 h 25	11 h 25 - 13h 25	13 h 25 - 16 h 25
HENRI BOURLIER	8 h 20 - 11 h 20	11 h 20 - 13 h 20	13h 20 - 16 h 20
BERNARD CLAVEL	8 h 30 - 11 h 30	11 h 30 - 13 h 30	13 h 30 - 16 h 30

Ces horaires tiennent compte :

- des familles qui doivent déposer des enfants en maternelle et en élémentaire.
- du périscolaire assuré le matin à Bourlier et le soir à Clavel.

- de la possibilité pour les élèves de Briand de fréquenter le périscolaire du matin.

Le Comité de pilotage du PEDT et la Commission scolaire ont émis un avis favorable à cette nouvelle organisation et à ces horaires.

Le Conseil municipal, par 18 voix POUR et deux abstentions, (Christopher BOREANIZ et Liliane HOUG), émet un avis favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours et valide les horaires scolaires 2018.2019 tels que présentés ci-dessus.

14. SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES : autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à Convention d'objectif et de moyen avec les Francas pour l'année 2018

Le Conseil municipal a validé le 9 décembre 2016 la nouvelle convention d'objectifs et de moyens signée avec les Francas pour un an. Cette convention arrive à expiration. Il est prévu de la renouveler par avenant.

Madame Joëlle Pahin, adjointe aux affaires scolaires, propose de la renouveler pour une période de deux ans.

Madame Catherine PETREQUIN, employée de l'association, ne prend part au vote.

Le Conseil municipal, valide par 19 voix POUR, l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et autorise Monsieur le Maire à le signer.

15. SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : approbation du budget proposé par les Francas pour l'année 2018

Les FRANCAS ont fait parvenir leur budget pour l'année 2018.

Le budget s'élève à 154 118.00 € et s'équilibre avec la participation de la Commune d'un montant de 125 807.00 €.

Cette participation porte sur les services d'accueil du matin, midi, soir, des centres de loisirs pendant les vacances et l'organisation du service péri-éducatif.

La participation communale est en augmentation de 8422.00 euros soit 7.2 %.

Les principaux changements qui expliquent cette variation :

- Activité globale actualisée
- Une nouvelle organisation administrative : deux directions déclarées à la DDSCPP
- Fin des contrat aidés
- Intégration des repas pour les enfants de plus de 6 ans pendant les vacances scolaires
- Mise en place du périscolaire le mercredi matin de janvier à juin 2018
- Fourniture de goûters au périscolaire du soir
- Changement de typologie des familles.

La Commune perçoit les recettes des familles et une aide de la CAF dans le cadre du Contrat enfance jeunesse.

Ce budget a été soumis aux membres de la Commission scolaire le 30 novembre 2017 qui ont émis un avis favorable.

Madame Catherine PETREQUIN, employée de l'association, ne prend part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide par 19 voix POUR, le budget 2018 pour les activités périscolaires et extrascolaires proposé par les Francas.

16.FORET : Création et adhésion à l'association syndicale libre pour la gestion de la desserte forestière du Miémont entre les Communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans et L'Isle-sur-le-Doubs

Monsieur Alain ROTH, conseiller délégué à la forêt, présente le projet d'amélioration de la desserte forestière du massif du Miémont, envisagé en commun avec les communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans et le GF des Lomonts, afin d'améliorer l'exploitation forestière et faciliter l'accès aux grumiers.

Il consiste en :

- Remise au gabarit de la route forestière principale sur 4754 ml
- Création de 2 surlargeurs de 228 m²
- Création de 2 surlargeurs de 140 m²
- Création d'un quai de chargement de 140 m²
- Remise au gabarit de la bretelle d'accès à la CD 118 sur 560 ml
- Remise au gabarit de la bretelle d'accès à Lanthenans sur 707 ml et création d'un surlargeur de 228 m²
- Remise au gabarit de la bretelle d'accès de la parcelle 11 de Blussangeaux sur 388 ml et création d'un surlargeur de 228 m²
- Renforcement et mise au gabarit de la piste d'accès à la parcelle 19 de Blussangeaux sur 675 ml
- Renforcement et mise au gabarit de 2 pistes d'accès aux parcelles 38 et 40 de L'Isle-sur-le-Doubs sur 1021 ml
- Création d'un accès pour les parcelles 12 et 14 de Blussans sur 820 ml avec création d'un surlargeur de 228 m² et de 2 surlargeurs d'accès de 90 m²

Cette desserte forestière desservira les parcelles forestières et cadastrales suivantes :

Propriétaire	Parcelles forestières	Parcelles cadastrales
Blussangeaux	4	B940
Blussangeaux	8-9-10-11	C21-C124
Blussangeaux	12	C115
Blussangeaux	13-14-15-16-17	B788-B938
Blussangeaux	18	C803
Blussangeaux	19	B912
Blussangeaux	20-21-22-23-24	B940
Blussans	7-8-9	C22-C23
Blussans	10	B939
Blussans	11-12-13	ZH2
Blussans	14-15-16-17-18-19-20-21	B939
L'Isle-sur-le-Doubs	1	B908-B909-B910
L'Isle-sur-le-Doubs	2	B908-B909-B910
L'Isle-sur-le-	3	B908-B909-B910

Doubs		
L'Isle-sur-le-Doubs	4-5-6-7-8	B908-B909-B910
L'Isle-sur-le-Doubs	21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34	C279-C393-C586
L'Isle-sur-le-Doubs	35-36-37-38-38-40-41	C512
Lanthenans	1-2	A8-B419
Lanthenans	3-4-5-7-9-11	B419
Lanthenans	28	A8
GF des Lomonts	780-781-1194-1196-1198-1237-1238-1212	Section B - Feuille 6

Le montant HT du projet s'élève à 348 480.00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Une aide publique destinée à financer ces travaux sera sollicitée dans le cadre d'un appel à projets pour l'année 2018 au titre de la mesure 4.3 B du Programme de Développement Régional de la Région Bourgogne-France-Comté, à hauteur de 70% du montant HT du projet soit 243 936 € HT.

La part d'autofinancement restante soit un montant de 104 544.00 €, sera répartie entre les 4 communes et le Groupement forestier du Lomont au prorata de la surface de la forêt dont la desserte sera améliorée par l'opération soit :

Propriétaire	Superficie totale des parcelles desservies par le projet en ha	Proportion (%)	Répartition de l'autofinancement (€ HT)
Blussangeaux	94	18	18 817,92
Blussans	104	19	19 863,36
L'Isle sur le Doubs	280	53	55 408,32
Lanthenans	30	6	6 272,64
GF des Lomonts	22	4	4 181,76
Total	530	100	104 544

Ce montant d'autofinancement pourra varier selon l'attribution effective des aides par les différents financeurs.

Afin d'obtenir le taux de subventions de 70% alloués aux projets collectifs, il y a lieu de créer une Association Syndicale Libre (ASL) entre les 4 communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans, L'Isle-sur-le-Doubs et le Groupement forestier des Lomonts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide la création d'une Association Syndicale Libre (ASL) entre les 4 communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans, L'Isle-sur-le-Doubs et le Groupement forestier des Lomonts
- ✓ Approuve le projet d'amélioration d'une desserte forestière en commun avec les communes de Blussans, Blussangeaux, Lanthenans et le Groupement forestier des Lomonts, et notamment son plan de financement.
- ✓ Sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre de la mesure 4.3 B du PDRR de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 70% du montant des travaux, soit un montant de 243 936 € HT.
- ✓ S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention selon la répartition envisagée, sans dépasser au

total le taux maximum autorisé de 70% d'aides publiques pour cette opération.

- ✓ S'engage à mettre en place les dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autres que ceux des usagers autorisés.
- ✓ Confie à l'Office National des Forêt (ONF), par voie de convention, le montage et le suivi du dossier de demande de subventions.
- ✓ Désigne l'Office National des Forêt (ONF) comme Maître d'œuvre.
- ✓ Donne pouvoir au Président de l'ASL pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

17.Ouvertures dominicales 2018 pour les commerces de détail alimentaires

L'entrée en vigueur de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'article L 3132-26 du Code du travail en permettant aux Maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche.

Les commerces de détail alimentaire, peuvent de façon permanente sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures.

Les commerces peuvent ouvrir de façon ponctuelle au-delà de 13 heures, par décision du Maire après avis du Conseil municipal dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La dérogation est collective.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- Un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier)
- Un repos compensateur équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.
- Seuls, les salariés ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche.

L'enseigne Intermarché sollicite l'autorisation d'ouvrir 4 dimanches après midi en décembre 2018. Cette autorisation s'étendra aux autres commerces de détail.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'autorisation d'ouvrir les dimanches après midis aux commerces de détail alimentaire les 9, 16 23 et 30 décembre 2018.

18.Affaires diverses

- Remboursement à un conseiller délégué des entrées au musée Peugeot de Sochaux :

Le Comité de jumelage a accueilli son homologue allemand le week end des 2 et 3 décembre 2017. A cette occasion, une visite du musée Peugeot de Sochaux a été organisée le 2 décembre après-midi.

Les entrées avaient été réservées par message électronique en précisant le paiement par mandat administratif sur production d'une facture. Lors de la visite, l'hôtesse d'accueil a refusé de valider ce mode de paiement. Le conseiller délégué a dû payer les droits d'entrées avec sa carte bancaire personnelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 91.00 euros au conseiller délégué. Cette somme sera prise à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

- **subventions TEPVC**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'est pas certain d'obtenir les crédits annoncés dans le cadre du projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » soit 975 millions d'euros. Ils ont été ramenés à 400 millions d'euros par Nicolas HULOT, nouveau ministre de la transition écologique et solidaire.

Il propose que la Collectivité s'associe aux autres communes du PETR Doubs Central pour entamer une action de réclamation auprès du Ministre.

- **Subventions CEE**

Cinq dossiers ont été déposés auprès de Doubs Central :

- Changement des huisseries de l'école Valérie Perdrizet
- Changement des chaudières (Mairie, Ecole Bourlier, Bibliothèque et logements école Bourlier)

Prochaines dates :

- 20 décembre 2017 – vœux du Député Denis Sommer à la Salle des fêtes de l'Isle sur le Doubs
- 10 janvier 2018 à 18 heures : Salle des Fêtes : vœux du Maire
- 18 janvier 2018 à 18 heures : vœux du Président de la CC2VV à la salle des fêtes de Clerval

La séance est levée à 21 h 55